

...../.....

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du lundi 09 février 2026

Date de la convocation: 29/01/2026

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Le neuf février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphany BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Représentés : Madame Nathalie SANMARTIN représentée par Monsieur Michel MABILLOT

Excusés : Madame Marie-Claude MIROUSE

Absents : Monsieur Julien LACROIX

Secrétaire de séance :

Monsieur Alain BENARD

DE_006_2026 - Objet : Demande Subventions 2026 - Sécurisation du pont sur la voirie communale « Rue de la Coumanine »

Vu le courrier de la préfecture de l'Ariège en date du 03 décembre 2025 concernant la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – année 2026 ;

Vu le courrier en date du 27 novembre 2025 concernant la programmation Fonds départemental d'Action locale 2026 ;

Vu le règlement d'attribution Fonds de soutien à la ruralité visé par la préfecture en date du 06/11/2025 ;

Monsieur le Maire expose que le pont se situant sur la voirie communale « rue de la Coumanine » au niveau du Château de Crampagna qui traverse le ruisseau du Carol, présente un risque d'effondrement, en raison du ruissellement des eaux de pluies.

Une expertise et un devis ont été réalisés par la société TERRASSEMENT PONT et indique que des travaux de renforcement et de sécurisation de l'ouvrage sont nécessaires et urgents.

Le devis de travaux s'élève à 5 947,12 € HT / 7 136.54 € TTC.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subvention auprès des financeurs indiqué dans le tableau de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Détails	€ HT	Financeurs	%	€ HT
Devis Enrochement	5 947,12	Etat – DETR 2026 chapitre 8	30,0%	1 784,14
		Conseil Départemental - FDAL 2026	30,0%	1 784,14
		Agglo - Fonds ruralité 2026	20,0%	1 189,42
		Commune - Autofinancement	20,0%	1 189,42
Montant total € HT	5 947,12	Montant total en € HT	100%	5 947,12

Date de transmission de l'acte: 10/02/2026

Date de réception de l'AR: 10/02/2026

009-210901039-DE_006_2026-DE

A G E D I

L'échéancier de réalisation de ces travaux est le suivant :

- Engagement des travaux début février
- Durée des travaux : 7 jours
- Intervention à compter du 23 février 2026
- Fin des travaux : Début Mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- approuver la réalisation des travaux pour un montant de 5 947.12 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- approuver l'inscription de la dépense correspondante au chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2152 – Installation de voirie, du budget primitif de l'année en cours
- autoriser le Maire à solliciter une subvention de DETR 2026 auprès de la Préfecture de l'Ariège et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus.

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie, le : 10/02/2026
et de la transmission en préfecture le : 10/02/2026




Date de transmission de l'acte: 10/02/2026

Date de réception de l'AR: 10/02/2026

009-210901039-DE_006_2026-DE

A G E D I